

15 Mars 2020 \_ Actualisée à 21h

**CORONAVIRUS : SITUATION DU 15 MARS 2020**

**Ouverture des établissements**

Les mesures prises par les pouvoirs publics sont de nature exceptionnelle. Elles peuvent être à la fois nationale et locale. En tant que professionnel de l'automobile, nous devons mettre en place des mesures sociales (pour vos salariés) et économiques (mesures d'accompagnement du Gouvernement pour votre entreprise).

**Attention, ces informations peuvent évoluer jour après jour/heure par heure !  
Restez attentifs à nos annonces**

### Les entreprises restent ouvertes demain comme établissement essentiels

#### Un arrêté à interpréter restrictivement – a date

Un arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 est paru au journal officiel<sup>1</sup>. Il établit une liste limitative **des établissements non indispensables** à la vie de la Nation, dans l'obligation de ne plus accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020.

- au titre de la catégorie L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple ;
- au titre de la catégorie M : Centres commerciaux ;
- au titre de la catégorie N : Restaurants et débits de boissons ;
- au titre de la catégorie P : Salles de danse et salles de jeux ;
- au titre de la catégorie S : Bibliothèques, centres de documentation ;
- au titre de la catégorie T : Salles d'expositions ;
- au titre de la catégorie X : Etablissements sportifs couverts ;
- au titre de la catégorie Y : Musées.

Vous constaterez que la liste est limitative et restreinte.

---

<sup>1</sup>  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=EA8DA94921C52D83DB581DF9CA3FAD75.tplgfr21s\\_1?cidTexte=JORFTEXT000041722917&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041722651](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=EA8DA94921C52D83DB581DF9CA3FAD75.tplgfr21s_1?cidTexte=JORFTEXT000041722917&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041722651)

## Situation à date au 15 mars 2020

Des réunions sont en cours au sein du cabinet du Premier Ministre pour définir plus précisément la continuité de l'activité économique. D'autres sont prévus demain. La FNA a fait part de ses doléances pour les activités des professionnels de l'automobile, que nous considérons comme essentielles. Nous sommes en contact permanent avec eux.

Les services nous ont confirmé que les **garages peuvent ouvrir demain en tant qu'établissement essentiel (réparation, dépannage, contrôle technique, vente). La consigne est de respecter la règle du un mètre de distance.**

Les écoles de conduite, elles ont reçu l'information qu'elles doivent rester fermées.

**Pour les showroom de ventes, ils ne sont pas considérés comme essentiels et doivent rester fermés.**

## A surveiller localement

Les autres articles concernent l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes, l'accueil des enfants, les pharmacies. Il est noté que le préfet peut prendre des mesures plus restrictives par voie d'arrêté. Une vigilance locale en lien avec les préfetures est à privilégier, via vos FNA de proximité.

## Les mesures sanitaires - Rappel

Il existe des gestes simples à appliquer et à communiquer à ses salariés :

- se laver les mains très régulièrement ;
- tousser ou éternuer dans son coude ;
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- porter un masque quand on est malade.

→ Pour télécharger les documents officiels et les notes sociales : [Base documentaire \\_ Dossier CORONAVIRUS](#)

**CORONAVIRUS**  
Ce qu'il faut savoir ?

LES INFORMATIONS UTILES  
0 800 130 000 (appel gratuit)  
gouvernement.fr/info-coronavirus

**COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?**

- Lavez-vous très régulièrement les mains.
- Touez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir.
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le.
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades.

**COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ?** (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes.
- Face à face pendant au moins 15 minutes.

**QUELS SONT LES SIGNES ?**

- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures

**PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES**

<b>STADE 1</b> Cas importés sur le territoire → Objectif : Freiner l'introduction du virus	<b>STADE 2</b> Existence de cas groupés sur le territoire français → Objectif : Limiter la propagation de virus	<b>STADE 3</b> Le virus circule sur tout le territoire → Objectif : Limiter les conséquences de la circulation du virus	<b>STADE 4</b> Accompagnement du retour à la normale
--	---	---	---



Fédération Nationale de l'Automobile

Immeuble Axe Nord - 9/11, avenue Michelet - 93 583 Saint-Ouen Cedex